



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1103-47 et 1198-2

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que :

1. Lors de sa séance du 24 avril 2017, le conseil a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-47 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1103 SUR LE ZONAGE AFIN DE RÉVISER DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES À DES USAGES ET NORMES APPLICABLES À CERTAINES ZONES DU TERRITOIRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 1198-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1198 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES ADMISSIBLES ET AUX USAGES CONDITIONNELS AUTORISÉS AINSI QUE LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

2. Ces règlements ont été approuvés par le conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins le 9 mai 2017, et sont entrés en vigueur ce même jour, par la délivrance par le secrétaire-trésorier de cette municipalité du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire.

3. Ces règlements peuvent être consultés au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site web de la Ville au www.ville.mascouche.qc.ca, dans la section « *Services aux citoyens* » sous la rubrique « *Règlements municipaux* ».

Donné à Mascouche, le 17 mai 2017.

Le greffier et directeur des services juridiques,

Original signé par

M^e Raynald Martel
greffe@ville.mascouche.qc.ca

RM/sg